

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize,
Le 14 décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, HUCHET, CAZIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

8 décembre 2016

A l'exception de :
Madame CHERON a donné pouvoir à Monsieur DONNE.
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame CHUPIN a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Date du
Conseil Municipal

14 DECEMBRE 2016

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CAZIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

18/ MANIFESTATION « FESTIVAL DE BANDE DESSINEE A PORNICHET » – TARIFS – APPROBATION

Présents---- 30

RAPPORTEUR : Madame LE PAPE, adjointe au Maire

Votants ----- 33

EXPOSE :

Dans la cadre de sa politique culturelle, la Ville de Pornichet organise un nouvel événement autour du livre et de la lecture sous la forme d'un festival consacré à la bande-dessinée. L'objectif est de créer un événement à la fois culturel et familial et de développer une nouvelle animation dans la ville en avant-saison.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

La première édition du festival BD *Pornichet Déam'bulle* se déroulera du 7 au 9 avril 2017 à l'Hippodrome, à la Médiathèque, à Quai des Arts et dans différents lieux et espaces publics de la Ville. Les rendez-vous seront principalement constitués de rencontres et de dédicaces avec les auteurs, d'un salon d'exposants, d'expositions d'œuvres et de spectacles.

Le projet de festival est porté conjointement par les équipes de la Médiathèque et de Quai des Arts en association avec les différents services de la ville.

Ce festival s'auto-financera pour une part importante par les ventes de billetterie pour l'accès à la manifestation et d'emplacements de stands commerciaux sur le salon.

Les tarifs sont définis dans la grille tarifaire fournie en annexe. Les tarifs concernant les encarts publicitaires sur les supports de communication, les tarifs relatifs aux produits dérivés et les marchandises de petite restauration feront l'objet d'une prochaine délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la grille tarifaire du festival de BD tel que présentée en annexe.

DELIBÉRATION :

- ⇒ Vu le projet de grille tarifaire fournie en annexe,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission des finances du 7 décembre 2016,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la grille tarifaire du festival de bande dessinée telle que présentée en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR